

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **14 Juin 2022**

Délibération n°2022-MAIRIE-027

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de juin à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2022-MAIRIE-022), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERRE Stéphanie

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents excusés : BONICEL Carole (pouvoir à M RAMON Guillaume), PRATLONG Maxime.

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ACQUISITION PARCELLE B 224

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 13

Convocation le :
07/06/2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acquérir une parcelle cadastrée section B 224, en vue de créer des places de stationnement ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle B 224, pour un montant total de 25 000 €, les frais liés à la vente restent à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et acte authentique afférents à ce dossier.

Pour copie conforme

le Maire

